

QUI PEUT PARTICIPER AU TOUR ?

Tous cyclistes roulant sur les routes de façon régulière ou qui aimeraient le faire davantage et ne le font pas par crainte.

Ainsi plus nombreux à y participer, notre double message, voir message d'ouverture, sera vu et entendu par tous ceux qui partagent la route avec nous.

Une simple obligation, soit celle de porter le casque du cycliste.

Pour de raisons de sécurité et d'assurances-responsabilité, les participants au Tour du Silence de la Rive-Sud de Montréal doivent porter le casque du cycliste

Bonne route